**C.C.A.S. de MESSERY**

**Compte rendu de la réunion du 11 septembre 2023**

**Etaient présents :** Mmes Nathalie Vuarnet, Roseline Meghezzi, membres élus.

Mmes Danielle Bocquet, Marie-Rose Redon, Valérie Duret et Chantal Chevaux membres nommés

**Etaient absents :**

M. Serge Bel, Président, Lucille Schefzick, Elisabeth Lanvers et Nathalie Reynaud

**1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 11 juillet 2023 :**

Le compte rendu de la réunion est approuvé à l’unanimité.

**2/ Plan canicule :**

Chantal Chevaux a contacté la liste des personnes bénéficiant de l’APA et celles s’étant fait connaitre via un coupon réponse du département. Dans l’ensemble, les personnes ont apprécié les appels téléphoniques. Chantal Chevaux propose de réaliser ces appels 2 ou 3 fois durant les prochains étés.

Un courrier pourrait être envoyés à toutes les personnes âgées afin de « répertorier » celles qui seraient seules et qui pourraient avoir besoin d’aide dans ces périodes de canicules. Une réflexion pour mettre à disposition la salle des mariages avec des ventilateurs en périodes critique est en cours.

Retour d’expérience de Roseline Meghezzi au CCAS de Gaillart : l’ensemble des personnes âgées, seules, sont appelées une première fois à 10h, une seconde fois à 11h et si elles ne répondent toujours pas, un agent est envoyé au domicile pour vérifier que la personne va bien.

**3/ Ateliers sérénimouve :**

Seulement 8 personnes sont inscrites. Ne pas hésiter à en parler autour.

**4/ Repas/colis de noël :**

Les coupons réponses sont à rendre avant le 16 octobre

**5/Demande d’aide**

Une assistante sociale du pôle médico-social de Douvaine a sollicité le CCAS pour une demande d’aide à Mme F.

Après présentation de la situation de la famille, ayant pour seul revenu un RSA de 380€ et quelques prestations (APL, pension alimentaire, caf) : un des enfants est reconnu handicapé et a besoin d’un ordinateur pour l’école sur recommandation de l’ergothérapeute. L’aide de la CAF lui ayant été refusé et ayant refusé de son propre fait l’ordinateur de l’éducation nationale justifiant que son enfant aurait besoin de celui-ci sur des temps hors scolaires (devoir maison, ergothérapeute, etc…), Mme F. a donc acheté d’elle-même un ordinateur d’une valeur de 942.98€.

Le CCAS ne pouvant pas rembourser une facture à un particulier, il est proposé à la commission d’attribué 3 bons alimentaires d’une valeur de 100€ chacun qui interviendront en septembre, octobre et novembre au Petit Casino de Messery.

La commission du CCAS vote à la majorité pour l’attribution de 3 bons alimentaires de 100€ chacun au petit casino de Messery.

Prochaine réunion le **mardi 17 octobre 2023 à 19h**

La séance est levée à 20h15